

SOMMAIRE

Propos introductifs	2
L'impératif climatique et les objectifs de la transition	
Un réel potentiel de création d'emplois et de développement économique	
Une région déjà engagée pour la transition énergétique, un bilan à faire fructifier	4
Le Schéma Régional Climat Air Énergie	
La stratégie régionale pour la transition énergétique	
Le Plan Climat Énergie Territorial	
Des actions et résultats concrets	
Nos 6 priorités	6
Garder le cap ambitieux de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et pour la transition énergétique	
Continuer d'animer l'équipe « transition énergétique » en Pays de la Loire et développer la culture de la transition énergétique dans tous les milieux socio-économiques	
La lutte contre la précarité énergétique, améliorer notre sobriété énergétique et la massification des économies d'énergie	
Le développement des renouvelables et la sortie de la dépendance énergétique	
L'efficacité dans la cohérence de l'action publique	
Garantir la plus-value régionale avec une politique volontariste	
Éviter les fausses bonnes idées et les impasses	
Nos 19 propositions phares	9
Proposition 1 – Oser le tiers investissement en Pays de la Loire, avec des critères sociaux.	
Proposition 2 – Lancer un appel à projets « Rénov' ton quartier »/ « Rénov ton hameau ».	
Proposition 3 – Dynamiser la structuration d'un réseau de professionnels formés et capables de donner une réponse adaptée et globale aux besoins des particuliers et entreprises dans leurs projets de travaux.	
Proposition 4 – Une boîte à outil pour accompagner toutes les entreprises dans la transition énergétique.	
Proposition 5 – Un appel à projets « Entreprises à énergie positive ».	
Proposition 6 – Faire des économies en luttant contre la pollution lumineuse et	
Proposition 7 – Une charte régionale de la rénovation et de la construction durables avec conditionnement des aides	
Proposition 8 – Des contrats de territoires 100% transition énergétique.	
Proposition 9 – Soutenir l'émergence des projets d'investissement citoyen dans les énergies renouvelables.	
Proposition 10 – Investir dans les projets d'énergie renouvelable et affirmer le soutien politique, par une participation directe ou bien des avances remboursables.	
Proposition 11 – Une étude sur le potentiel de développement des énergies géothermique et aérothermique.	
Proposition 12 – Des plans de déplacements comme support du transfert de compétence « transports scolaires ».	
Proposition 13 – Renforcer l'accompagnement des territoires à la mise en place d'une « mobilité durable ».	
Proposition 14 – Un déploiement organisé et lisible des bornes de recharge électricité et hydrogène.	
Proposition 15 – Communiquer sur la transition énergétique, notamment dans le magazine régional	
Proposition 16 – Nouveaux lycées : une maîtrise d'ouvrage exemplaire	
Proposition 17 – Une Région et des lycées 100% renouvelables	
Proposition 18 – Revisiter les règlements d'intervention pour des subventions climato-compatibles	
Proposition 19 – Un Grand emprunt régional pour la transition énergétique	
Annexes	17
Rappel des 30 actions de la Stratégie régionale pour la transition énergétique	
Rappel des 11 actions du Plan Climat Energie Territorial	
Exemples d'économies réalisées par des communes engagées dans la lutte contre les pollutions lumineuses	

Nota bene : ce document n'a pas vocation à être exhaustif. C'est le fruit du travail d'un groupe politique, avec des moyens humains limités. Il a été établi sur la base d'informations très partielles, car l'accès aux données régionales est malheureusement limité pour les élus hors majorité.

La transition énergétique est depuis fort longtemps une priorité pour les écologistes, qui suscitent de plus en plus d'intérêt et d'adhésion, et nous nous en félicitons.

L'impératif climatique et les objectifs de la transition

En effet, **le changement climatique et la raréfaction des ressources énergétiques fossiles constituent des enjeux majeurs** fortement interdépendants qui font l'objet de **mesures internationales, européennes et nationales** destinées à en limiter la portée. Le paquet Énergie-Climat, établi dans le cadre stratégique de l'Union européenne dans sa lutte contre le changement climatique, fixe, pour 2030, 3 objectifs : 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990 ; 27% pour la part d'énergies renouvelables ; l'amélioration de l'efficacité énergétique d'au moins 27%. La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte reprend les objectifs européens en matière de gaz à effet de serre, fixe les objectifs plus contraignants de 32% pour la part des énergies renouvelables et de 30% pour la diminution des consommations d'énergie primaire fossile.

Dans le cadre de la loi NOTRe, **les Régions** se sont vues confier de **nouvelles compétences**, notamment la responsabilité de **l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires**. Ce schéma fixe des objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la Région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.

Un réel potentiel de création d'emplois et de développement économique

En matière de transition énergétique, un cap clair doit être donné : priorité aux économies d'énergie et au développement massif et diversifié des énergies renouvelables. D'après l'analyse du Ministère de l'écologie lui-même, ce sont plus de 500 000 emplois qui pourront être créés grâce à elles. Les filières françaises ne partent pas de rien : l'efficacité énergétique représente déjà 237 000 emplois directs et non délocalisables en France et les énergies renouvelables, 84 000. Bien que conséquents, ces chiffres sont en réalité faibles au regard des 400 000 emplois existant d'ores et déjà chez nos voisins allemands dans le seul secteur des énergies renouvelables. 400 000 emplois, c'est précisément le gisement d'emplois qui

pourrait être libéré d'ici 2025 pour réussir la rénovation énergétique des logements au niveau national.

En Pays de la Loire, un plan volontariste 100% énergies renouvelables permettrait de créer 13 000 emplois et une politique ambitieuse de rénovation énergétique des bâtiments 4 000 emplois, selon les projections du scénario Négawatt. Quant aux premières évaluations du projet SMILE, elles posent le chiffre de 10 000 emplois directs et indirects qui peuvent être créés grâce à la mise en place des réseaux intelligents . Et ces évaluations ne concernent que les emplois dans des secteurs ciblés de la transition énergétique. Pensons aussi au potentiel d'emplois liés à la nouvelle économie qui s'inscrit dans la transition écologique, notamment avec le développement de l'économie circulaire, de l'économie collaborative, de l'économie sociale et solidaire...).

La transition énergétique représente ainsi une opportunité pour le monde économique. Elle constitue aussi une voie de mutation et de transitions professionnelles. **Les acteurs et actrices de terrain sont déjà en marche :** les entreprises se tournent vers les filières vertes ; des ingénieurs se lancent dans de nouveaux métiers comme celui d'energy manager garant des économies d'énergie dans les secteurs tertiaire et industriel ; des groupements d'artisans se constituent pour apporter un service complet et de qualité lors de la rénovation des logements ; des collectivités s'engagent en nombre dans une dynamique de « territoire à énergie positive » ; des citoyens investissent avec des entreprises locales, dans des projets de production d'énergies renouvelables...

Une région déjà engagée pour la transition énergétique, un bilan à faire fructifier

Les Pays de la Loire n'ont pas attendu la réforme territoriale pour agir. Un certain nombre d'actions, comme les aides à la rénovation énergétique pour les particuliers, ont été engagées bien avant qu'elle soit fléchée comme chef de file pour la transition énergétique.

L'élaboration d'une stratégie partagée, le développement d'une culture partagée, la constitution d'une équipe « transition énergétique » pour les Pays de la Loire

Ainsi, outre le pilotage avec l'Etat prévu par les lois Grenelle du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), nous avons été la **première Région**, avant même les annonces du nouveau Gouvernement en 2012, **à lancer un grand débat régional pour la transition énergétique** (vœu adopté en juin 2011).

Ainsi, **en janvier 2014**, après deux années de concertation, la Région des Pays de la Loire adoptait une **Stratégie régionale pour la transition énergétique (SRTE)**, articulée autour de 30 mesures opérationnelles, au service d'objectifs ambitieux, et surtout partagés. Ce sont en effet 8 000 personnes qui ont, à des niveaux différents, apporté leur contribution et participé à son élaboration. Le processus a permis bien plus que de réaliser ce schéma structurant, il **a permis de créer une véritable culture partagée « transition énergétique » dans la région, et aussi de générer du lien et favoriser les espaces de partages et de travail commun**. Ainsi, sans ce travail de fond, il n'est pas certain que nous aurions été capables de répondre dans les délais à l'appel à projets national « SMILE », autour des réseaux intelligents.

Onze actions à mettre en œuvre pour une collectivité exemplaire

A la même session, la Région a adopté son **Plan Climat Energie Territorial (PCET)**, avec un plan de **11 actions pour une collectivité exemplaire**. Il incombe aujourd'hui d'assurer la mise en œuvre et le suivi de ces actions.

Des actions et résultats concrets, la nécessité d'aller plus loin

Le bilan de la Région aujourd'hui en matière de transition énergétique, c'est aussi :

- **Plus de 10 000 logements rénovés depuis 2009** grâce aux aides aux particuliers, avec des critères sociaux. Soit un budget régional de plus de 61 millions d'euros qui a généré de l'ordre de 180 millions de travaux, contribuant ainsi à l'activité des artisans du bâtiment. Des aides aussi pour la rénovation des bâtiments publics et des copropriétés (abrogé depuis).

- **Le soutien aux Espaces Info Energie** qui conseillent les particuliers, en lien avec l'ADEME, et **la création en 2015 de quatre guichets uniques** (intercommunalités de la Carene, Angers Loire Métropole, des Herbiers et d'Erdre et Gesvres).
- Le lancement et le soutien du **concours Familles à énergie positive** (soutien arrêté depuis par la nouvelle majorité).
- **Le soutien au développement des énergies renouvelables** : implication forte pour le développement de l'éolien en mer, soutien politique pour un cadre réglementaire mieux adapté, création de trois lieux de formation pour la maintenance éolienne, dans la Sarthe, à La Roche sur Yon et à Nantes, soutien au cluster Atlansun, à la filière bois-énergie, la mission Hydrogène, etc.
- **Le soutien au développement de l'éolien citoyen**, avec une aide pour développer le réseau éolien citoyen en Pays de la Loire.
- **Dans les lycées et CFA** : un plan d'actions pour atteindre le 3 x 30% d'ici 2020, 98 M€ sur 560 M€ de budget global dans ce secteur consacrés à la transition énergétique pour la période 2011 / 2015 (revu à la baisse depuis).
- **Entre 2010 et 2012, 8000 logements sociaux ont été réhabilités thermiquement avec le soutien de la Région.** Sur ce total, 66% sont désormais en classe C après travaux, 32% en B et 2% en A. Le gain moyen est de 100 kWh par an et par m² pour l'ensemble du parc social réhabilité sur ces deux années, soit une diminution de 53% des consommations d'énergie. Une première projection donne une économie de 38% des émissions de gaz à effet de serre (diminué depuis).

Malgré ce volontarisme et le bilan reconnu de l'action régionale, il y a encore un long chemin à parcourir. Avec les bases solides mises en place et l'expérience acquise, ce nouveau mandat doit permettre d'aller plus loin, de gagner en qualité et efficacité des dispositifs et de l'action de la Région.

Nos 6 priorités

• **Garder le cap des objectifs ambitieux de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et pour la transition énergétique.** Dans le cadre du débat régional sur la transition énergétique, à l'appui du très connu cabinet Facteur 4 de Pierre RADANNE, un consensus régional s'est construit autour d'objectifs ambitieux, à l'horizon 2050 :

- diviser par deux la quantité d'énergie finale consommée,
- stabiliser la consommation électrique et produire l'équivalent en volume avec des énergies renouvelables issues du territoire (100% renouvelable),
- réduire fortement la dépendance du secteur des transports à la consommation de pétrole,
- diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre.

Des objectifs intermédiaires sont inscrits dans le SRCAE, à horizon 2020. Nous devons maintenir ce cap, travailler sur les objectifs intermédiaires au-delà de 2020, et nous donner les moyens de les atteindre. Voici la traduction de ces objectifs dans la SRTE (tableau page 8) :

	En 2020 (SRCAE)	En 2030	En 2050
Energie finale consommée (ktep)	6750	5586	5021
<i>dont pétrole</i>	2948	2012	1027
<i>dont électricité</i>	1815	1760	1951
<i>Baisse par rapport au tendanciel</i>	-23%	-30%	-47%
Proportion de logements rénovés (%)	45	50	92
Parc roulant de véhicules électriques & hybrides (milliers)	88	194	730
Part des poids-lourds à motorisation gaz ou biogaz (%)	10	20	92
Puissance installée des énergies renouvelables (MW)			
<i>éolien terrestre</i>	1750	1880	2300
<i>éolien offshore</i>	480	1740	4300
<i>photovoltaïque</i>	650	1600	3000

• **Continuer d'animer l'équipe « transition énergétique » en Pays de la Loire et développer la culture de la transition énergétique dans tous les milieux socio-économiques.** La transition énergétique repose sur une exigence fondamentale : faire équipe, faire ensemble. C'est un chemin profondément collectif à parcourir, qui nécessite la contribution de chacun et chacune, mais qui nous oblige aussi à une forte créativité scientifique, économique, sociétale. Plus que jamais, pour réussir le défi devant nous, il faudra faire tomber les barrières, oser prendre des risques et s'aventurer dans des zones inexplorées. La Région doit ainsi créer les espaces nécessaires aux rencontres, échanges d'expériences et de compétences à même de permettre cette émulation. Elle doit aussi permettre un rayonnement de la culture de la transition, par tous les moyens possibles. Ainsi, un comité de pilotage restreint qui se limite à l'organisation d'une grande plénière par an est complètement insuffisant pour maintenir la dynamique existante.

- **La lutte contre la précarité énergétique, améliorer notre sobriété énergétique et la massification des économies d'énergie.** La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. Et il n'existe pas de scénario aujourd'hui de prospective régionale en matière énergétique sans une radicale diminution de notre consommation d'énergie. C'est une priorité. Elle nécessite une approche globale, en lien avec les modes de vie et le développement d'une culture de la sobriété énergétique, comme précisé juste avant : le concours Familles et Energie Positive a montré que l'on pouvait diminuer jusqu'à 40% de sa consommation d'énergie individuelle en adoptant des gestes simples. Mais l'objectif de sobriété va aussi impliquer d'importants investissements en termes de travaux de réhabilitation thermique (environ un tiers de notre consommation énergétique vient des logements). Le scénario de la SRTE prévoit ainsi la rénovation énergétique de 125 000 logements privés à horizon 2020. Nous sommes loin du compte. Pour des raisons de justice sociale, il importe de continuer à aider les foyers les plus modestes. Mais la Région doit aussi trouver les moyens d'une réelle massification des travaux de rénovation à court terme.

- **Le développement des renouvelables et la sortie de la dépendance énergétique.** Les Pays de la Loire ne produisent aujourd'hui que 5 % de l'énergie qui y est consommée. La part des énergies renouvelables produites sur nos territoires ne cesse d'augmenter. Mais là encore, cela ne va pas assez vite. Le Région doit être soutien et partenaire des projets de développement des énergies renouvelables. Pas seulement pour l'éolien en mer, qui a déjà un soutien politique fort. Mais aussi l'éolien terrestre et le solaire notamment.

- **L'efficacité est dans la cohérence de l'action publique.** Quelle que soit la qualité des dispositifs mis en place pour accompagner la transition énergétique, le résultat ne sera pas au rendez-vous sans approche globale et cohérente. Financer la transition énergétique d'un côté, et distribuer des subventions climaticides de l'autre côté, nuit à la clarté pourtant nécessaire du message politique, fera indubitablement obstacle à l'atteinte des objectifs fixés.

- **Garantir la plus-value régionale avec une politique volontariste qui complète et intensifie l'existant.** L'action régionale doit permettre de coordonner, d'impulser, de soutenir. La Région n'est pas là pour faire à la place des autres acteurs, mais pour orchestrer et mettre en musique les initiatives qui fleurissent un peu partout. Compte tenu de son budget contraint, il importe également que la Région privilégie quand il y a le choix les dispositifs avec le plus fort effet levier. Mais **elle ne doit pas oublier l'importance de la dimension humaine : elle doit rester tout aussi volontaire en matière de budget de fonctionnement que de budget d'investissement. En effet, sans animation**

territoriale, sans ingénierie et capacité à créer du lien et de l'échange, la transition énergétique échouera.

• **Eviter les fausses bonnes idées et les impasses.** Chaque mesure nouvelle ou projet soutenu devra faire l'objet d'un débat et d'un bilan coût/avantage à horizon 2030, et en lien avec notre scénario de transition. Quelques exemples :

- La voiture électrique : elle fait partie du scénario de transition en Pays de la Loire comme ailleurs. Mais avec un usage ciblé et raisonnable. C'est en ce sens que la fiche 6 de la STRE précise que le déploiement des bornes doit être rationnel et efficace. A ce jour, le cadre de déploiement n'existe pas.
- La méthanisation : la profession agricole attend beaucoup de la méthanisation en termes de complément de revenu. Mais le développement de ce dispositif de production d'énergie ne doit ni concurrencer la vocation nourricière des terres agricoles, ni devenir un alibi pour le développement intempestif de l'élevage industriel sur nos territoires avec des externalités que nous aurons à payer tôt ou tard. La Région doit veiller un développement équilibré de la méthanisation.
- Sous prétexte de territorialiser les espaces de conseil en transition énergétique, arrêter le soutien direct aux Espace Info Energie (EIE). En effet, cela reviendrait à complexifier leurs démarches de constructions budgétaires en multipliant les partenaires financiers. Ils passeraient plus de temps à monter des dossiers de financement qu'à exercer les missions qui leur sont confiées, sans compter le temps administratif cotés collectivités (la Région qui verse une somme à une autre collectivité, qui la verse aux EIE). Mieux vaut mettre en place des conventions de partenariat, avec un cadre financier le plus simple et direct possible.
- La centrale de Cordemais : nous sommes en forts questionnements sur le projet de conversion du site via la biomasse. Nous ne disposons pas sur le territoire des quantités de bois nécessaires pour alimenter une centrale de la dimension de Cordemais. On estime environ, à 1,5 millions de m³ la récolte potentielle intensifiée en Pays de la Loire, avec une quantité équivalente en Bretagne. Les besoins d'un site comme Cordemais seraient de 2,4 millions de m³, en plus des autres usages (bois-énergie, industrie, bois d'œuvre...). Il faudrait donc importer des quantités importantes de bois et les émissions générées par l'importation et le transport de bois seraient bien trop élevées. L'exemple de Gardanne est terriblement parlant. Alors qu'il y a dans cette région beaucoup plus de bois disponible dans un rayon de 300 km, l'approvisionnement en bois de la centrale fait peser de graves menaces sur la châtaigneraie cévenole.

Préalables :

*Ceci n'est pas un plan d'actions exhaustif pour la transition énergétique. **Nous continuons de soutenir les 30 actions concrètes prévues par la SRTE et les onze du PCET, qui ont fait l'objet d'un travail collectif et d'une adoption par le Conseil régional.***

***Nous attendons des élus en charge du dossier aujourd'hui qu'ils se positionnent clairement sur ces 30 actions :** lesquelles sont retenues ou non. Il importe en effet de partir de l'existant, et d'éviter de faire table rase et de vouloir réinventer ce qui a été déjà travaillé. Certaines propositions précisent les actions de la SRTE ou du PCET : c'est explicitement mentionné dans ce cas. D'autres sont nouvelles.*

Nous n'avons pas non plus mentionné des pistes déjà évoquées par la nouvelle majorité pour éviter les redondances, sauf à préciser nos attentes vis-à-vis de ces pistes, afin de lui éviter les mauvaises surprises. Elle fera ses choix en connaissance de cause. Nous avons aussi évité d'être redondants avec des projets déjà engagés comme SMILE sur les réseaux intelligents.

***De nombreux sujets se recoupent avec la construction du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).** Il sera important de veiller à l'articulation des deux outils. Nous n'avons pas par exemple intégré de proposition sur l'économie circulaire – avec l'enjeu du cycle de vie du produit et aussi des technologies de production d'énergie -, celle-ci devant faire l'objet à notre sens d'un volet dédié du SRDEII.*

*Il en va de même en matière d'alimentation et d'agriculture, **il importe que la Stratégie partagée pour la compétitivité de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de l'alimentation intègre bien les objectifs de transition énergétique.** Nous n'avons pas formulé de propositions en ce sens, ce qui aurait impliqué de doubler la taille du présent document, mais serons vigilants à la cohérence entre les objectifs de transition et la réalité de l'action publique.*

De même, le lien de tous ces documents de planification et d'actions doit être fait avec la troisième révolution industrielle et agricole portée par les chambres consulaires.

La grande priorité : diminuer les consommations d'énergie

Proposition 1 – Oser le tiers investissement en Pays de la Loire, avec des critères sociaux.

L'ex-Région Picardie a mis en place en 2013 le Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) en régie autonome dotée à sa création d'un capital de 8 millions d'euros. Ce SPEE - **Pass'Rénovation - investit à la place du particulier dans les travaux d'amélioration énergétique et le particulier paye ensuite chaque mois une redevance proportionnelle aux économies d'énergie générées par les travaux**, indexé sur une inflation moyenne de 1,7%. Le financement des travaux est réalisé grâce à un emprunt contracté sur les marchés (BEI, CDC...) d'un taux moyen de 2%. 100% du coût de l'emprunt est refacturé au particulier à travers ses mensualités. Aucune condition de ressource n'est requise en Picardie.

En Pays de la Loire, nous pourrions **moduler la participation de base des particuliers en fonction des ressources et de l'accès au prêt à taux zéro**, avec une aide régionale pour les plus modestes, en complément des aides de l'Etat. Il faudra aussi intégrer des **modalités adaptées pour les copropriétés et les entreprises**. Dans tous les cas, avoir une entrée unique et identifiée pour le montage des dossiers financiers et pouvoir compter sur le retour sur investissement permettrait un gain en lisibilité et efficacité considérable. Enfin, il importe que le **solaire thermique** soit éligible au dispositif mis en place.

La Région a commandé à l'Agence régionale un travail d'expertise sur ce point en 2015. Le rapport remis n'a toujours pas été communiqué à l'opposition.

→ Fiches actions 2 et 3 SRTE

Proposition 2 – Lancer un appel à projets « Rénov' ton quartier »/ « Rénov ton hameau ».

Si nous comptons sur les rénovations individuelles pour atteindre les objectifs fixés de rénovation énergétique, cela ne fonctionnera pas. Nous proposons de lancer un **appel à projets incitatif pour lancer la dynamique de rénovations collectives sur des quartiers ou des hameaux, avec une animation territoriale** qui permette aussi d'avoir une approche globale (réunion de sensibilisation aux comportements énergivores) et des économies d'échelle à la clef.

Proposition 3 – Dynamiser la structuration d'un réseau de professionnels formés et capables de donner une réponse adaptée et globale aux besoins des particuliers et entreprises dans leurs projets de travaux.

Aujourd'hui, il est encore compliqué pour un particulier de trouver des professionnels à même de les accompagner sereinement dans leurs projets de rénovation énergétique. La mutation du secteur du bâtiment vers la transition énergétique reste d'actualité et nécessite la mobilisation de la Région en termes de formation mais aussi de structuration pour permettre l'émergence d'entreprises ayant la taille critique et les compétences leur permettant de répondre aux exigences techniques des travaux à entreprendre. La Région pourrait ainsi mettre en place un outil pour **aider au regroupement des artisans du bâtiment pour leur permettre de trouver leur place et répondre présents pour les opérations à venir.**

→ Fiche action 13 SRTE

Proposition 4 – Une boîte à outil pour accompagner toutes les entreprises dans la transition énergétique.

Aujourd'hui, il n'existe pas au niveau régional de dispositif adapté aux entreprises qui souhaitent s'engager dans la transition énergétique. Nous proposons la **création sous douze mois d'une boîte à outils dédiée et identifiable qui permette d'accompagner de A à Z les entreprises dans leurs démarches de transition énergétique**, en partenariat avec les CCI et les CMA. La mise en place de cette boîte à outils sera accompagnée d'un programme de formation à l'attention des conseillers en développement économique, et intégrée au futur SRDEII.

→ Fiches actions 7, 8, 26 SRTE

Proposition 5 – Un appel à projets « Entreprises à énergie positive ».

Il s'agirait d'accompagner les expériences d'**économies d'énergie entre les entreprises d'un même secteur géographique** comme le fait ECOZA (sur Nantes Métropole). A partir du regroupement de plusieurs entreprises situées sur un même secteur, la démarche consiste à réaliser une photographie des consommations énergétiques, les analyser, et accompagner le changement au sein des différentes structures, en favorisant les synergies et les échanges (co-voiturage, chaud/froid, énergies fatales, etc.).

Proposition 6 – Faire des économies en luttant contre la pollution lumineuse et préservant la biodiversité

En France, près de 5.6 milliards de KWh ont été utilisés pour l'éclairage public en 2012, comme en 2005, auxquels s'ajoutent 2 milliards de KWh pour les enseignes lumineuses. La baisse des puissances installées n'a diminué que de 10 W. L'économie potentielle pour les collectivités est donc très importante : l'éclairage public représente à lui seul 42% de la consommation électrique des collectivités locales (en KWh). **L'ADEME et EDF estiment entre 30 et 40% la perte d'énergie pour les**

communes du fait d'une mauvaise qualité, d'une surpuissance des sources ou de la vétusté des installations dédiées à l'éclairage public.

La part de l'éclairage public représente en moyenne 58 % de la consommation d'électricité des communes. On estime qu'**avec de meilleurs usages et lors de rénovations de l'éclairage extérieur, plus adaptées aux besoins, plus de 50% d'économies d'énergie** peuvent être réalisés. De plus, certains types d'éclairages sont plus adaptés aux enjeux de la préservation de la biodiversité. Il s'agit-là d'un sujet important que détaille la publication de la Caisse des Dépôts et Consignations avec l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANCPEN) : « Eclairage du 21ème siècle et biodiversité » (https://www.anpcen.fr/?id_rub=&id_ss_rub=127&id_actudetail=120). Voir des exemples concrets de gains pour les collectivités en annexe.

Proposition 7 – Une charte régionale de la rénovation et de la construction durables avec conditionnement des aides

Entre Novabuild et Atlanbois, la Région des Pays de la Loire dispose d'un réseau d'experts et de professionnels impliqués dans la construction durable. La Région pourrait mettre en place une **charte avec des objectifs de durabilité** (qualité de l'air intérieur, origine des matériaux en priorité biosourcés, etc.) dont le respect génèrerait un **bonus dans les aides régionales à la rénovation énergétique**. Cette démarche vertueuse constituerait aussi un soutien aux filières locales et encouragerait encore la montée en compétences.

Engager la transition énergétique dans tous les territoires

Proposition 8 – Des contrats de territoires 100% transition énergétique.

La transition énergétique doit irriguer tous les territoires. Ainsi, l'ensemble des actions financées dans le cadre des contrats de territoire devra être compatible avec les enjeux de transition énergétique. Sur la base de **diagnostics mesurant les potentiels d'un territoire en matière de production d'énergie renouvelable** (éolien, solaire, bois-énergie, méthanisation, etc.) et l'élaboration de **schémas directeurs de l'énergie locaux** pour permettre d'anticiper la provenance et l'acheminement des différents types d'énergies dans tous les aménagements (intégrant aussi les réseaux de chaleur, le travail sur l'énergie fatale, etc.), **30% des enveloppes dédiées à un territoire devront directement servir la transition énergétique**.

→ Fiche action 27 SRTE

Soutenir le développement des énergies renouvelables

Proposition 9 – Soutenir l'émergence des projets d'investissement citoyen dans les énergies renouvelables.

Partout dans la Région, des Citoyens se mobilisent, notamment au travers des clubs d'investisseurs tels les CIGALES, pour investir dans des projets de production d'énergie renouvelable. Ces projets marchent bien, et ont en général un meilleur taux d'acceptabilité que des projets portés par des développeurs seuls. La Région doit poursuivre son soutien à ces dynamiques. Elle le fait déjà aujourd'hui en soutenant le réseau éolien citoyen régional ou bien la fédération régionale des CIGALES, mais il serait intéressant qu'elle complète son engagement en **aidant l'amorçage des projets, avec un dispositif d'appui à l'émergence des projets citoyens**. Il pourrait s'agir d'un appel à projets annuel, avec une aide de maximum 8 000 euros par projet.

Proposition 10 – Investir dans les projets d'énergie renouvelable et affirmer le soutien politique, par une participation directe ou bien des avances remboursables.

La loi sur la transition énergétique a simplifié la participation des collectivités à ce type de projets. La Région pourra **prendre part dans des projets d'énergie renouvelable dans la Région**. Ce sera aussi un **geste politique fort de soutien**. Les avances remboursables devraient être privilégiées pour que la Région puisse au fur et à mesure réalimenter son fonds d'investissement. Une **bonification devrait être prévue pour encourager les projets avec une dimension « maîtrise et économie d'énergie »**.

Proposition 11 – Une étude sur le potentiel de développement des énergies géothermique et aérothermique.

Nous ne disposons aujourd'hui pas de données permettant de promouvoir efficacement ce type d'énergie. Nous proposons donc d'en faire un **champ d'investigation dans le cadre de la feuille de route**.

Une région des courtes distances et des déplacements raisonnés

Proposition 12 – Des plans de déplacements comme support du transfert de compétence « transports scolaires ».

A compter de 2017, les Régions prendront en main la compétence « transports scolaires ». C'est l'occasion de relancer la dynamique engagée avec le PCET autour des plans de déplacement des lycées, et de faire en sorte que les transports scolaires soient incitatifs, avec une solution transports qui ramène **à 30 minutes le temps de trajet entre le domicile des élèves et leur lieu de scolarisation**.

Conformément au PCET régional, renouveler au fur et à mesure le parc pour s'orienter vers une flotte « propre », qui fonctionnerait par exemple au gaz.

→ Fiches action 7 et 8 PCET

Proposition 13 – Renforcer l'accompagnement des territoires à la mise en place d'une « mobilité durable ».

En complément de l'action précédente, nous proposons **le lancement dès 2017 d'un appel à projets « Solutions mobilité durable » à l'attention des collectivités et notamment en zone rurale**. Les collectivités devront proposer des modèles de déplacement innovants, avec par exemple la mise en place de lignes inter-collectivités, pour sortir des lignes en étoiles, la création de liaisons douces pour piéton et vélo, ou encore le déploiement des systèmes d'auto partage. **Un soutien indispensable pour mettre en place le volet opérationnel des plans de déplacement globaux que la Région soutient à hauteur de 30%**. La nouvelle compétence régionale des transports interurbains pourra être l'occasion d'harmoniser l'ensemble des plans de déplacements globaux afin de modérer les modes de transports et ainsi d'éviter un enchevêtrement incohérent des solutions.

→ Fiche action 6 SRTE

Proposition 14 – Un déploiement organisé et lisible des bornes de recharge électricité et hydrogène.

La région doit **coordonner le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules alternatifs sur le territoire, mais aussi donner de la visibilité aux usagers**. Nous proposons ainsi la création d'une carte régionale d'abonnement aux bornes de recharges électriques permettant de passer d'un département à l'autre sans se soucier de s'abonner à un nouvel opérateur.

→ Fiche action 6 SRTE

Une Région exemplaire, cohérente et qui promeut la transition énergétique

Proposition 15 – Communiquer sur la transition énergétique, notamment dans le magazine régional

La Région entreprend régulièrement des actions de communication, sous différentes formes. **Elle pourrait lancer une campagne sur la transition énergétique, pour sensibiliser aux enjeux, et aussi promouvoir les économies d'énergie et le développement des renouvelables**. La parole institutionnelle pèse, autant l'utiliser à bon escient.

La Région dispose aussi d'un outil de communication qui parvient à tous les foyers de la région : **le magazine régional**. Elle devrait l'utiliser comme vecteur de

sensibilisation à la transition énergétique. Ainsi, **à chaque publication, une page pourrait être consacrée aux gestes simples, aux dispositifs de soutien à la rénovation, à la promotion des filières d'énergie renouvelables ou encore des initiatives citoyennes, ou bien à l'information sur les innovations qui naissent dans la Région.** C'est une manière pour la collectivité de donner du crédit aux vecteurs de la transition énergétique, et de contribuer au développement d'une culture « énergie » dans la Région.

Proposition 16 – Nouveaux lycées : une maîtrise d'ouvrage exemplaire

Plusieurs annonces ont fait état du choix d'opter pour le moins-disant en termes de construction de nouveaux lycées. Or, dans une dynamique de transition énergétique, et pour **faire monter en compétence les professionnels, tout en montrant que l'on peut construire autrement, la Région doit être une véritable locomotive.** Il importe donc de poursuivre la dynamique existante et de privilégier les constructions exemplaires (bois et matériaux bio-sourcés, énergies renouvelables, etc.).

→ Axe 2 du PCET

Proposition 17 – Une Région et des lycées 100% renouvelables

Nous devons être moteurs du développement en énergie renouvelable et **utiliser la commande publique de manière responsable et durable.** Nous proposons ainsi que lors des **renouvellements des contrats de fourniture d'électricité,** qu'il s'agisse des bâtiments régionaux ou bien des lycées, le cahier des charges vise explicitement le 100% renouvelable.

Proposition 18 – Revisiter les règlements d'intervention pour des subventions climato-compatibles

Pour que les actions de la Région soient efficaces, elle doit éviter de financer d'un côté les dommages et destructions dont elle soutient l'évitement et la réparation de l'autre. **Ainsi, chaque projet financé par la collectivité doit être climato-compatible,** soit parce que vertueux, soit parce que dans une démarche de progrès. Exemple : les zones d'activités. Chaque projet soutenu par la Région doit intégrer dès sa conception l'enjeu énergétique, via des schémas directeurs de l'énergie avec un seuil minimal d'alimentation à partir d'énergies renouvelables. La Région doit aussi intégrer les innovations en termes d'aménagement et arrêter de subventionner les zones d'activités qui gaspillent nos espaces agricoles et naturels et détériorent les paysages, provoquant des émissions supplémentaires de CO₂. Elle doit soutenir les projets d'**optimisation de zones d'activités** et encourager les **projets de bâtiments réversibles** dans toutes les nouvelles zones à aménager **pour préserver nos milieux naturels et agricoles.**

Trouver des fonds pour la transition énergétique

Proposition 19 – Un Grand emprunt régional pour la transition énergétique

L'expérience du dernier emprunt régional a montré que l'épargne pouvait être mobilisée au profit de l'action d'une collectivité. Nous préconisons donc **le lancement au plus vite d'un nouvel emprunt obligataire régional**, pour permettre de financer les opérations d'investissement liées à la transition énergétique, notamment le tiers financement. Il sera **remboursé grâce aux économies et bénéfices réalisés**.

Les 30 actions de la stratégie régionale pour la transition énergétique

Axe 1 : Consommer mieux et moins l'énergie

- Action 1 : Fédérer les acteurs autour d'un guichet unique de la rénovation thermique
- Action 2 : Passer d'une logique de subvention à une logique de garantie financière pour les prêts à la rénovation thermique
- Action 3 : Mettre en place un tiers financement/investissement pour la rénovation des bâtiments
- Action 4 : Réduire la précarité énergétique
- Action 5 : Mettre en œuvre un véritable modèle de déplacement multimodal à l'échelle de tous les territoires
- Action 6 : Accompagner le développement de motorisations alternatives à un prix accessible
- Action 7 : Accompagner les entreprises industrielles et artisanales vers la transition énergétique
- Action 8 : Faciliter l'accès des entreprises engagées dans la transition énergétique à des financements solides
- Action 9 : Accompagner le secteur agricole vers la transition énergétique
- Action 10 : Soutenir les initiatives locales pour favoriser une culture énergétique et l'innovation sociale

Axe 2 : Faire de la transition énergétique le moteur du développement du territoire

- Action 11 : Repérer, structurer et animer les filières clés pour réussir la transition énergétique
- Action 12 : Intégrer la transition énergétique dans la formation initiale et tout au long de la vie
- Action 13 : Soutenir la mutation du secteur du bâtiment vers la transition énergétique
- Action 14 : Accompagner les nouvelles activités et les nouveaux besoins liés à la transition énergétique
- Action 15 : Faire du Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire le port de la transition énergétique
- Action 16 : Poursuivre le soutien à l'expérimentation et à la recherche
- Action 17 : Structurer les filières de production et consolider leur chaîne de valeur
- Action 18 : Poursuivre la construction d'une filière des énergies marines renouvelables
- Action 19 : Réunir les conditions juridiques et financières d'un déploiement réussi des énergies renouvelables
- Action 20 : Promouvoir les compteurs intelligents et la décentralisation énergétique
- Action 21 : Mieux gérer la pointe de consommation électrique et l'effacement
- Action 22 : Concevoir des moyens de stockage de l'énergie à toutes les échelles
- Action 23 : Mettre en place une animation régionale des investissements dans les réseaux

Axe 3 : Outiller le faire-ensemble

- Action 24 : Mettre en place une conférence régionale permanente de la transition énergétique et du changement climatique
- Action 25 : Mettre en place une observation de la transition énergétique et climatique
- Action 26 : Mettre en place des conventions avec les acteurs économiques volontaires pour s'engager dans la transition énergétique
- Action 27 : S'appuyer sur les territoires, acteurs et relais de la transition énergétique
- Action 28 : Réaliser un Plan climat énergie régional
- Action 29 : Faire de nos actions de coopération internationale un outil de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique
- Action 30 : Mettre en place un groupe de travail scientifique régional de suivi des impacts du changement climatique

Les 11 actions du plan climat énergie territorial

Axe 1 : Consolider encore la connaissance des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité régionale pour mieux agir

- Action 1 : Pérenniser des outils de suivi des émissions de gaz à effet de serre
- Action 2 : Mettre en place un programme régional de compensation carbone

Axe 2 : Poursuivre et valoriser le travail important déjà engagé en matière d'efficacité et de sobriété énergétique du parc immobilier régional

Action 3 : Optimiser et améliorer la performance énergétique du parc existant

Action 4 : Généraliser les nouvelles constructions à haute performance environnementale

Axe 3 : Continuer d'améliorer la performance environnementale du service public régional de transport

Action 5 : Assurer la performance environnementale du service public de transport ferroviaire

Action 6 : Assurer la performance environnementale du service public de transport par car régional

Axe 4 : Avancer encore dans l'évolution des pratiques en matière de déplacements

Action 7 : Amplifier l'usage des déplacements alternatifs à la voiture individuelle

Action 8 : Inciter les lycées à élaborer un plan de déplacement

Axe 5 : Continuer de favoriser une gestion écoresponsable pour affirmer l'ambition d'une collectivité exemplaire

Action 9 : Poursuivre la responsabilisation des agents en matière d'écogestes et les sensibiliser davantage aux enjeux de la transition énergétique et du changement climatique

Action 10 : Poursuivre la démarche des établissements éco-responsables en sensibilisant au changement climatique

Action 11 : Engager une démarche de performance énergétique des systèmes informatiques

Exemples d'économies pour les collectivités grâce la lutte contre les pollutions lumineuses

Source : ANCPEN

- Saumur, 30 000 habitants, réalise une économie de consommation annuelle de plus de 80 000 euros/an grâce à l'extinction de son éclairage public qu'elle pratique de 1h à 6h du matin, et elle économise 53 000 euros supplémentaire depuis qu'elle diminue progressivement la puissance de ses lampes (100W par lampe au Sodium Haute pression en moyenne) rapportée à la moyenne nationale aujourd'hui (140W). Elle indique avoir économisé 320 000 € dans le reportage récent de France 2 consultable ici : https://www.anpcen.fr/index.php5?id_rub=&id_ss_rub=127&id_actudetail=154.

- Trélazé, 13 000 habitants, réalise environ 100 000 euros d'économie grâce à l'extinction d'un lampadaire sur deux de 20h à 6h, et de tous les lampadaires de 1h à 4h.

- Mouans-Sartoux, 10 000 habitants, dans les Alpes Maritimes, économise 19 000 euros par son extinction, et 15 000 euros supplémentaires depuis qu'elle a décidé de baisser la puissance installée moyenne de ses lampes (70W, SHP).